

Procès verbal de l'assemblée du 02 octobre 2025
(No 18 de la législature 2021 – 2026)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué le jeudi 02 octobre à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel**
2. **Communication(s) du Bureau**
3. **Communication(s) de la Municipalité**
4. **Adoption du PV de l'assemblée du 26 juin 2025**
5. **Adoption du préavis 43/10.2025 - Arrêté d'imposition pour l'année 2026**
6. **Adoption du préavis 44/10.2025 – Modification des statuts du Triage Mèbre-Talent**
7. **Informations de la Municipalité :**
 - a. *Requalification RC 401 – Mandat en partenariat avec la DGMR*
 - b. *Etude PQ Etang Est – Situation du dossier*
 - c. *Travaux de réfection de chaussées et chemins AF – Point de situation*
 - d. *Centre sportif – Situation du dossier*
 - e. *Point de situation sécurité routière*
 - f. *Adaptation du Règlement communal sur le patrimoine arboré : Mise en œuvre*
 - g. *Elections 2026 - séance d'information à la population le 10.11.2025.*
8. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence : Madame Laurence Isaaz Vuichard, Vice-Présidente.

Se sont excusés : Messieurs Cédric Delmonico, Gunnar Gutschmidt, Philippe Isaaz, Thomas Martin, Nessi Patrick, Pittet Anthony, Laurent Vaney, Yves Vionnet et Nicolas Yenni.

Absence non excusée : Madame Marie-Agnès Candil

En préambule, Mme. la Vice-Présidente déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.49 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (*art. 52 du Règlement du conseil communal d'Etagnières*).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission de la Présidente (*art. 71 du Règlement du conseil communal d'Etagnières*).
- Il demande également si l'ordre du jour est accepté tel quel ou si des modifications doivent y être apportées et, à l'unanimité, l'assemblée accepte l'ordre du jour tel que présenté.

1. Accueil, appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 24 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (*art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC*). L'assemblée peut valablement délibérer. Mme. la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et souhaite que les débats soient constructifs et aient lieu au sein des séances du conseil communal et non en dehors. Elle se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

Mme la Vice-Présidente lit la lettre de démission du conseiller Thomas Martin qui argumente que sa décision est motivée par son départ à l'étranger afin de poursuivre ses études universitaires au Canada, ce qui ne lui permet plus d'assurer pleinement ses responsabilités au sein du Conseil communal.

3. Communication(s) de la Municipalité.

M. Pascal Favre, Syndic, annonce les mutations au sein de la Municipalité suite au départ de Mme Annelise Isaaz :

- M. Roger Bataillard reprend le dicastère de Mme Annelise Isaaz.
- M. Bertrand Pittet passe Vice-Syndic en lieu et place de Mme Annelise Isaaz.

4. Adoption du PV de l'assemblée du 26 juin 2025.

Le PV de l'assemblée du 26 juin 2025 a été transmis aux conseillères et conseillers avec la convocation à cette séance ; sa lecture n'est pas demandée et il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

5. Adoption du préavis 43/10.2025 - Arrêté d'imposition pour l'année 2026.

M. Pascal Favre, Syndic, présente le préavis municipal demandant aux conseillères et conseillers d'accepter l'Arrêté d'imposition 2026 qui a été joint à la convocation en précisant :

- Dans les conclusions des commentaires sur les comptes de l'exercice 2024, la Municipalité rappelait que d'importants projets se profilent quant aux aménagements routiers en liaison avec l'évolution attendue, au centre du village, des infrastructures du leb et, avant cela, des entretiens et rénovations d'infrastructures sont prévus. Ces projets nécessiteront des investissements très importants à l'horizon 2026 – 2035.
- Le taux actuel de 73 points (*calculé pour une population de 1'195 habitants*) nous conforte dans cette approche et la Municipalité vous propose de le maintenir ainsi pour l'Arrêté 2026.
- Le pré-budget 2026 est basé sur les chiffres du rendement des impôts 2024, de la situation du bouclage des impôts 2025 (*au 31 juillet 2025*) et des critères du décompte définitif de la péréquation 2024 (*péréquation intercommunale et facture sociale*) et de la réforme policière.
- Il se base également sur les estimations budgétaires de nos participations à l'ASIRE et à l'EFAJE qui sont des postes importants du budget.
- Notre marge de manœuvre reste contenue malgré la révision de la péréquation qui a été validée par le Grand conseil vaudois et dont l'entrée en vigueur est arrêtée pour le 1er janvier 2025.
- Pour rappel, le taux fiscal communal actuel est de 73 et la valeur du point d'impôt, en fonction du décompte final de péréquation 2024, est de CHF 46'869.- (*45'069.- en 2023 ; CHF 47'190.- en 2022*).
- Il relève également que, contrairement à ce qu'exige la loi, les recettes du chapitre "déchets" ne couvrent pas les charges de ce même chapitre et la Municipalité étudie actuellement une correction de la taxe déchets.

M. Jean-Pierre Martin, Membre de la commission de gestion et des finances, lit intégralement les conclusions de leur rapport qui a été joint à la convocation et qui propose d'adopter l'Arrêté d'imposition 2026 tel qu'il figure en annexe du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme. la Vice-Présidente annonce, qu'étant donné que chaque conseillère et conseiller a reçu l'Arrêté d'imposition 2026 avec la convocation, elle ne le lira pas.

Puis elle lit les conclusions du préavis municipal demandant d'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel qu'il figure en annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante et qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- *après avoir pris connaissance du préavis No 43/10.2025 de la Municipalité ;*
- *vu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

décide

- *d'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.*

Votation : à main levée et à l'unanimité des membres présents, les conseillères et conseillers acceptent les conclusions du préavis municipal.

6. Adoption du préavis 44/10.2025 – Modification des statuts du Triage Mèbre-Talent.

M. Bertrand Pittet, Municipal, présente le préavis municipal demandant aux conseillères et conseillers d'adopter les statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent qui a été joint à la convocation en précisant que les statuts ont été rédigés avant la dernière révision de la Loi forestière vaudoise et une révision est devenue nécessaire pour se conformer à la législation en vigueur en créant un Groupement forestier en lieu et place de l'Association de propriétaires forestiers actuelle.

M. Alain Burri, Président de la commission des Règlements, lit intégralement les conclusions de leur rapport, qui a été joint à la convocation, et qui propose d'accepter les conclusions du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme. la Vice-Présidente passe au vote en relisant les conclusions du préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- *après avoir pris connaissance du préavis 44/10.2025 de la Municipalité ;*
- *vu le rapport de la commission des Règlements ;*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

décide

- *d'adopter les statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent et, par là, en devenir membre ;*

Votation : à main levée et à l'unanimité des membres présents, les conseillères et conseillers acceptent les conclusions du préavis municipal.

7. Informations de la Municipalité :

M. Pascal Favre, Syndic, présente les informations que la Municipalité souhaite donner aux conseillères et aux conseillers :

- a. Infrastructures : Requalification RC 401 – Mandat en partenariat avec la DGMR par M. Michael Chatelan
- b. Urbanisme : Etude PQ Etang Est – Situation du dossier par M. Michael Chatelan
- c. Infrastructures : Travaux de réfection de chaussées et chemins AF – Point de situation par M. Michael Chatelan et M. Bertrand Pittet
- d. Bâtiments : Centre sportif et restauration de l'église catholique d'Assens – Situation des dossiers par M. Bertrand Pittet
- e. Infrastructures - police : Point de situation sécurité routière par M. Pierre Valet et par M. Michael Chatelan
- f. Police des constructions : Adaptation du Règlement communal sur le patrimoine arboré : Mise en œuvre par M. Pierre Valet
- g. Elections 2026 - séance d'information à la population le 10.11.2025 par M. Pascal Favre et M. Bertrand Pittet.

7.a) Infrastructures : Requalification RC 401 – Mandat en partenariat avec la DGMR par M. Michael Chatelan.

La RC 401 sera requalifiée lorsque le train sera enterré et un lancement des études est prévu dès cet automne en collaboration avec la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR).

Les communes de Cheseaux et Assens seront aussi concernées par cette étude pour ~100 mètres sur leur territoire. Elles ont décidé de laisser la DGMR piloter ce projet de par le fait que cela ne concerne pas de tronçons en traversée de localité sur leur territoire

M. Demarex : la commune d'Etagnières pourra-t-elle se positionner sur le 30km/h ?

M. Chatelan : ceci sera repris dans le cadre de ces études à venir.

M. Casale : est-il opportun de commencer déjà des études pour une possibilité de mise en œuvre peut-être à l'horizon 2035 ?

M. Chatelan : oui car le Canton s'est déjà approché avec l'idée d'une stratégie vélos et nous pensons qu'il est opportun d'y adhérer déjà maintenant.

M. B. Martin : dans cette requalification de la RC 401, la commune d'Etagnières jouira-t-elle de quelques libertés ?

M. Chatelan : la RC 401 restera une route cantonale mais la commune d'Etagnières pourra y apporter toutes ces idées.

7.b) Urbanisme : Etude PQ Etang Est – Situation du dossier par M. Michael Chatelan.

Les trois Bureaux qui ont œuvré pour la mise en place de l'actuelle signalisation vont être relancés afin de réactualiser leurs offres en vue de la poursuite des travaux de ce PQ.

M. Seydoux : où en est la procédure quant à la mise en souterrain du leb à Etagnières ?

M. Chatelan : Le département de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications (DETEC) a mandaté le Professeur Weidmann de l'EPFZ afin d'établir une situation des projets d'infrastructure routière et ferroviaire impliquant la Confédération. Le projet de tunnel à Etagnières fait partie de ces projets qui doivent être évalués. Le résultat de son travail d'analyse sera suivi d'une procédure politique qui devrait être dévoilée, par la Confédération, le 06.10.2025. On en saura plus dès ce moment-là, toutefois, le leb a déjà annoncé que la mise en service de ce projet, prévue à l'horizon 2030, serait plus vraisemblablement décalée en 2032 et 2035.

M. B. Martin : des bruits circulent que le leb fusionnerait avec le MBC (*région de Morges*) et Travys (*région d'Yverdon*) ?

M. Chatelan : c'est une orientation mais il n'y a pas encore de décisions ratifiées. Il y a un processus de rapprochement mais ce sont les assemblées générales de ces sociétés qui devront valider ce processus de fusion dans le courant de 2026.

M. Marlève : ne devrait-on pas attendre l'évolution avant de dépenser pour des études qui ne serviront peut-être à rien ?

M. Chatelan : il vaut mieux être inclus dans ces procédures dès le début.

7.c) Infrastructures : Travaux de réfection de chaussées et chemins AF – Point de situation par M. Michael Chatelan et Bertrand Pittet.

Des carottages seront effectués pour présenter des projets avec des coûts définis aux commissions qui seront appelées à œuvrer prochainement sur ces projets.

Certains tronçons de chemins AF qui vont être goudronnés sont en attente du retour du Canton, quant à une prise de position en relation avec le subventionnement de ces réalisations.

7.d) Bâtiments : Centre sportif et restauration de l'église catholique d'Assens – Situation des dossiers par M. Bertrand Pittet.

Concernant l'extension des infrastructures du centre sportif, les premières analyses montrent que la forêt évolue et influence le cours des études. L'actuel terrain principal ainsi que le terrain d'entraînement actuel resteraient tels quels et un terrain synthétique nouveau serait aménagé en plus des nouveaux vestiaires.

La répartition des charges, au prorata du nombre d'habitants (*Etagnières: 41% et Assens 59%*) a été discutée et est acquise.

M. J.-P. Martin : si la commune d'Assens, toujours en discussion avec le propriétaire de leur terrain d'entraînement, venait avec une solution qui se créerait ?

M. Pittet : tout serait redimensionné car, en fonction de notre situation, nous ne pourrions pas être seul pour assumer de tels investissements.

Concernant l'église catholique d'Assens, les études, par des spécialistes, avancent mais, dans un premier temps, il faut mettre à jour les conventions qui incluent encore les communes de Bioley-Orjulaz et de Malapalud. En fonction de l'avancement des études, une planification des travaux et de leur financement devra être décidée par les Communes en concertation avec les mandataires. Après cette phase, les crédits d'ouvrages seront soumis aux Conseils communaux des deux communes pour ratification.

M. Pittet informe encore les membres que les échafaudages de la grande salle seront enlevés avant la fin de ce mois.

Il précise encore que le crédit voté par le Conseil communal concernant la réfection du hall de la grande salle, sera tenu malgré quelques aménagements supplémentaires (*peintures*).

De plus, il informe que la mise à l'enquête, concernant les travaux sur l'immeuble locatif et commercial (*Rue du Bourg 2*), partira durant cet automne.

7.e) Infrastructures - police : Point de situation sécurité routière par M. Pierre Valet et par M. Michael Chatelan.

M. Valet annonce l'installation d'un radar (*DSD RADAR*) toute nouvelle génération fourni par Signal S.A. (*entreprise sise sur le territoire communal*)

Ce radar sera installé sur divers mâts d'éclairage publique et alimenté par une batterie reliée à l'éclairage publique.

L'ancien radar continuera à œuvrer afin de permettre un tournus dans le village.

M. Chatelan : un radar répressif a déjà fonctionné sur la route de Praz Chemard menant à la Coop

et, des aménagements seront effectués pour y améliorer la sécurité. Ces aménagements font partie du crédit d'ouvrage relatif aux réfections routières qui ont été validés par le Conseil communal. Les Commissions d'infrastructures et de sécurité routière seront préalablement orientées quant à la nature de ces travaux.

7.f) Police des constructions : Adaptation du Règlement communal sur le patrimoine arboré : Mise en œuvre par M. Pierre Valet.

M. Valet présente le nouveau Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré en spécifiant qu'une demande d'autorisation d'abattage (*dès 40 cm de circonférence*) ou d'élagage (*dès 25 cm de circonférence*) devrait, idéalement, être effectuée par un paysagiste qualifié auprès de la Commune. Ce Règlement a été adopté par le Canton le 29.07.2025 et est accessible sur le Site de la Commune.

M. Pascal Favre, Syndic, précise que toutes ces contraintes sont dues au réchauffement climatique dont il faut tenir compte et il est primordial que tout arbre coupé le soit pour une bonne raison et qu'il soit immédiatement compensé par une nouvelle plantation.

M. Valet présente encore un Flyer intitulé "Recrutement 2026 – SDIS Gros-de-Vaud" qui annonce une soirée d'information le jeudi 06.11.2025 à la caserne d'Echallens.

7.g) Elections 2026 - séance d'information à la population le 10.11.2025 par M. Pascal Favre et M. Bertrand Pittet.

La fin de la législature approchant, avec des élections programmées au printemps 2026, M. Pascal Favre, Syndic, réitère son message, auprès des conseillères communales et des conseillers communaux, afin qu'ils s'investissent pour la Municipalité ou le Conseil communal.

Il rappelle également les conditions relatives aux étrangers quant à l'accessibilité, pour ces derniers, à être éligibles aux responsabilités communales.

M. Bertrand Pittet, Vice-Syndic, annonce également qu'un "Tous ménages" sera distribué le 09.10.2025, présentant brièvement le Conseil communal ainsi que la Municipalité, et annonçant une soirée d'information à la population le lundi 10.11.2025.

Il invite toutes les conseillères communales et tous les conseillers communaux à participer à ladite séance.

Une verrée, qui souvent débloque des situations, sera organisée à l'issue de cette séance.

8. Divers et propositions individuelles.

Mme. la Vice-Présidente informe que le Bureau n'a reçu aucune proposition écrite et passe la parole à l'assemblée qui ne la demande pas.

A 21h.07, Mme. la Vice-Présidente clôt la séance en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 11 décembre 2025 à 19h.00. Il invite également chacune et chacun à prolonger cette soirée autour d'une verrée organisée dans cette même salle par votre Bureau.

Mme. La Vice-Présidente :
Laurence Isaaz Vuichard

M. le secrétaire :
Bernard Cherpit